

**PROMOTION IMMOBILIÈRE,
AMÉNAGEMENT
ET PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

Notre caution sécurise vos grands projets

Conception graphique - RF Publicité

■
COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS



■
COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS



CEGi

Cegi est une offre de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Cegi est une offre de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

128 rue La Boétie 75378 Paris Cedex 08 - Tél. : +33 1 44 43 87 87

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS PARIS B - APE 6512 Z.

PROMOTEURS CONSTRUCTEURS, AMÉNAGEURS FONCIERS, PPP :

les garanties Cegi sécurisent vos projets

Créée à l'initiative de professionnels de l'immobilier, l'offre Cegi s'adresse à tous les acteurs des métiers de l'immobilier : promoteurs, aménageurs, collectivités locales, constructeurs.

Nos chiffres clés*

- 251 programmes immobiliers et de PPP
- 2 154 millions € d'engagements donnés

* sur l'exercice 2008

• Une gamme complète de garanties financières

Notre offre peut s'inscrire soit dans un cadre réglementaire (marchés publics) soit dans un cadre contractuel (marchés privés), pour tout type d'opérations de promotion immobilière :

- logement,
- résidence de tourisme,
- EHPAD,
- tertiaire, commercial et logistique,
- partenariat public / privé.

• Une équipe à votre écoute

Appelez-nous :
Pascal Leplang,
Directeur du Pôle Promotion immobilière, Aménagement et PPP
01 56 43 77 11
contact_pi@c-garanties.com

• L'offre Cegi sécurise toutes les phases de votre opération

■ Pour garantir les opérations :

- La **garantie financière d'achèvement**, pour acter rapidement chez le notaire les Ventes en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et pour procéder à des appels de fonds en concordance avec l'avancement des travaux.
- La **garantie d'achèvement des VRD** (Voirie, Réseaux et Divers) permet au lotisseur de procéder à la vente ou à la location des lots avant l'exécution de tout ou partie des travaux.
- La **garantie d'exécution des CPI** (Contrats de Promotion Immobilière) garantit au maître d'ouvrage la bonne exécution de la mission du promoteur.

■ Pour éviter ou différer un décaissement :

- La **caution d'immobilisation** évite le versement d'indemnités d'immobilisation, un atout dans l'acquisition d'un bien foncier ou immobilier.
- La **caution de paiement à terme** favorise l'obtention d'un délai de paiement lors de l'achat d'un terrain ou d'un bien immobilier, et permet d'optimiser la trésorerie.
- La **garantie de paiement des entreprises** est une garantie d'ordre public que le maître d'ouvrage, dans le cadre d'un marché de travaux, doit fournir à l'entreprise pour lui garantir le paiement du prix du marché.

■ La caution d'ouverture d'un crédit bancaire :

elle facilite l'obtention d'un crédit spécifique auprès de votre banque et renforce votre image.

- **Des garanties et cautions pour des montages financiers complexes**, notamment pour les PPP (Partenariats Publics/Privés).



Zoom sur...

...Les PPP

Nos équipes savent intervenir sur des opérations complexes mobilisant collectivités locales et opérateurs privés.

Cette activité répond à de gros enjeux nationaux : programmes de logements sociaux, hôpitaux, usines d'incinération, ponts, tramways, musées...

Nos experts sont force de proposition dans le montage des projets.

Retrouvez-nous sur :
www.c-garanties.com